La taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire, dont vous pouvez choisir l'établissement d'enseignement bénéficiaire, par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) de votre choix.

Le montant de la taxe représente 0,5% de la masse salariale, sauf pour les entreprises d'Alsace-Moselle qui bénéficient d'un taux réduit de 0,26%.

A compter de 2015, le taux de la taxe sera de 0,68% de la masse salariale (fusion de la taxe d'apprentissage et de la Contribution au Développement de l'Apprentissage - CDA).

La base de calcul, appelée "assiette", est identique aux cotisations du régime général de la Sécurité Sociale. Le montant de la taxe se calcule donc sur les salaires bruts versés l'année précédente. Les différentes indemnités telles que les avantages en nature et en argent ainsi que les pourboires qui ont un caractère de salaire sont également pris en compte.

La taxe d'apprentissage - mode d'emploi

Vous devez impérativement reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur les noms des écoles et les catégories en précisant le cumul et les montants.

L'Ecole est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des catégories C (cadres supérieurs) et B (cadres moyens), par cumul.

Vous avez la possibilité de fractionner votre versement, afin de faire bénéficier plusieurs établissements de cet impôt.

Nom et adresse de l'établissement	Montant en €	quota	A	B	C
ENSA Paris-Belleville 60 Bd de la Villette - 75019 Paris SIRET : 1975 1877 200037	*à remplir*	x	x	*à remplir*	*à remplir*

Extrait de la déclaration taxe d'apprentissage - rubrique à remplir pour attribuer la taxe à un établissement

Promesse de versement

Pour nous informer de votre démarche et nous permettre de vous remercier, transmettez-nous le plus tôt possible votre promesse de versement, soit à partir du formulaire disponible sur le site : *www.paris-belleville.archi.fr/taxe-d-apprentissage_219*, soit en retournant ce formulaire à l'attention de Catherine Karoubi.

Entreprise

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

SIREN .....

Code NAF .....

Promesse de versement

Nom de votre Organisme collecteur de la la taxe d'apprentissage (OCTA)

.....

Ville .....

Sélectionnez la / les catégorie(s) pour laquelle / lesquelles vous souhaitez versez votre taxe d'apprentissage et précisez le montant correspondant dans la dernière colonne.

Nom et adresse de l'établissement	quota	A	B	C	Montant en €
ENSA Paris-Belleville 60 Bd de la Villette - 75019 Paris SIRET : 1975 1877 200037					

à découper et à renvoyer à Catherine Karoubi, directrice financière - ENSA Paris-Belleville - 60 Boulevard de la Villette - 75019 Paris - *catherine.karoubi@paris-belleville.archi.fr*

Contacts

Personnes à remercier et à informer

En effet, lorsque l'Ecole reçoit les versements des OCTA fin juin, les informations transmises ne précisent pas qui remercier.

Contact 1

Nom, Prénom .....
Adresse .....
.....
Fonction .....
Téléphone .....
Courriel .....

Contact 2

Nom, Prénom .....
Adresse .....
.....
Fonction .....
Téléphone .....
Courriel .....

Votre contact

Catherine Karoubi, directrice financière
ENSA Paris-Belleville
60 Boulevard de la Villette - 75019 Paris
01 53 38 50 17 / *catherine.karoubi@paris-belleville.archi.fr*

paris-belleville
école nationale supérieure d'architecture

La taxe d'apprentissage en pratique

60 boulevard de la Villette
75 019 Paris
Tel : + (0)1 53 38 50 00
Fax : + (0)1 53 38 50 01
www.paris-belleville.archi.fr

ASSOCIÉ À LA COMUE
UNIVERSITÉ PARIS-EST

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture Communication